



PLAN DE COOPERATION 2022 - 2026

Parc naturel régional des Monts d'Ardèche

-

Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes

Délibération prise le 6/07/2023 par le Bureau du syndicat mixte du Parc naturel régional des Monts d'Ardèche.

Délibération prise le 27/03/2023 par le conseil communautaire du Pays des Vans en Cévennes.

Sommaire :

- 1) Le plan de coopération : objectifs et élaboration
- 2) La Communauté de communes
- 3) Le Parc
- 4) Les projets et priorités de la Communauté de communes et du Parc
- 5) Le plan de coopération 2022-2026
- 6) Annexes

Le Plan de coopération : objectifs généraux et principes de mise en œuvre

La Communauté de communes, acteur du Parc

Les Communautés de communes/agglomération sont des échelons stratégiques et opérationnels incontournables de l'intervention territoriale. A ce titre, elles sont reconnues comme un acteur essentiel pour la mise en œuvre de la Charte du Parc.

Le Plan de coopération est **un outil stratégique** proposé par le Parc, permettant de formaliser sa relation aux Communautés de communes. Il se traduit par un **programme d'actions sur plusieurs années**, élaboré conjointement avec la collectivité, au regard des enjeux et priorités de chacun. Il constitue un outil co-construit et partagé.

Dans le cadre de ce partenariat, le **Parc s'engage sur un apport à la fois stratégique** (par sa connaissance globale des enjeux du territoire et des projets en cours, le Parc peut éclairer la collectivité dans le choix de ses projets, dans la mise en cohérence avec les territoires voisins et dans la mutualisation des moyens entre collectivités), **technique** (soutien en matière d'ingénierie, aide à l'émergence de projets, expertise technique) et **financier** (recherche de subventions, conditionnée par la cohérence stratégique et technique du projet avec les objectifs de sa Charte, les enjeux identifiés sur le secteur concerné et les outils financiers qu'il peut mobiliser).

Réciproquement, la **Communauté de communes partenaire s'engage à mettre en œuvre la Charte du Parc à travers ses actions**, et à ce titre à être le relais de l'action et de « l'esprit » Parc à son échelle.

La vie de l'outil et modalités de coopération

L'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Plan de coopération est assurée par un **groupe de suivi**. Il est composé d'élus et de techniciens référents de la Communauté de communes/agglomération et du Parc :

- Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes, représentée par :
 - Président(e) : Joël FOURNIER

- Autres membres de l'exécutif : Daniel NOEL, Delphine FEUILLADE
- Délégués communautaires au Parc : Monique DOLADILLE
- Delphine FEUILLADE, Daniel NOEL
- Technicien référent : Sébastien MATHON

- Parc naturel régional des Monts d'Ardèche, représenté par :
 - Vice-président(e) en charge du Plan de coopération : Raoul L'HERMINER
 - Membre du Bureau issus du territoire de l'EPCI et élue communautaire : Bérengère BASTIDE
 - Technicien référent : Elisa JAFFRENNOU et Violaine SUZAC

Un plan de coopération doit être envisagé comme **une feuille de route**, avec des objectifs sur le court, moyen et long terme (de la première à la dernière année). Il se veut un **outil « souple »**, que les parties prenantes peuvent faire évoluer lors de la **rencontre annuelle** du groupe de suivi.

Outre cette rencontre, des **échanges techniques réguliers** seront assurés, par des techniciens référents de la Communauté de communes/agglomération et du Parc naturel régional (se référer à l'annexe 1).

Pour la **valorisation de cette coopération**, les deux structures s'engagent à mobiliser leurs supports de communication et d'information respectifs :

- La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Communauté de communes – Parc, à travers : son bulletin d'information, son site internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Iliwapp)
- Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche assure une information et une communication auprès de ses habitants et partenaires sur les actions inscrites et réalisées dans le cadre de la coopération Communauté de commune – Parc, à travers : le

Journal du Parc, le site internet du Parc, ses réseaux sociaux, les **conférences annuelles des EPCI**.

En plus de ses relations directes avec l'EPCI, le Parc souhaite **renforcer son dialogue sur le terrain avec ses délégués et communes adhérentes** à l'échelle d'un territoire infra-Parc, en l'occurrence celui de l'EPCI. A ce titre, la Communauté de communes et le Parc définiront ensemble les modalités les plus pertinentes pour entretenir ce dialogue.

Elaboration du plan de coopération :

I. 1^{ère} rencontre : Connaître les enjeux et projets de chacun (26 février 2021)

- 1) Prise de connaissance de la CdC et du Parc, et notamment du partenariat déjà existant (1/2 h)
- 2) Echange sur les projets, préoccupations et priorités de chacun, sur la base des compétences de la CdC (1 h 30) :
(s'appuyer pour cela pour apprendre à connaître l'EPCI sur les chiffres clés, les statuts, l'organisation politique et technique, les périmètres de coopération (ex. : CRTE), sans oublier la relation aux communes (cf. loi « engagement et proximité »))
- 3) Suites à donner :
 - i. Actualisation du document de travail au regard des échanges de la 1^{ère} rencontre
 - ii. Chacun réfléchit au sein de sa structure sur ces échanges : précisions à apporter, choix à faire, ...
 - iii. Caler une prochaine rencontre pour définir le plan de coopération

Liste des présents : Raoul L'herminier, Daniel Noël, Delphine Feuillade, Sébastien Mathon, Tassadite Favrie, Elisa Jaffrennou, Violaine Suzac

Le Plan de coopération est actualisé en fonction des éléments échangés au cours de cette 1^{ère} rencontre.

II. 2^{ème} rencontre : que faire ensemble ? (6 janvier 2023)

- 1) Ebauche d'une première version de plan de coopération : domaines de coopération potentiels, actions, calendrier
- 2) Premiers échanges sur les modalités de coopération

Liste des présents : Joël Fournier, Delphine Feuillade, Sébastien Mathon, Sébastien Portal, Elisa Jaffrennou

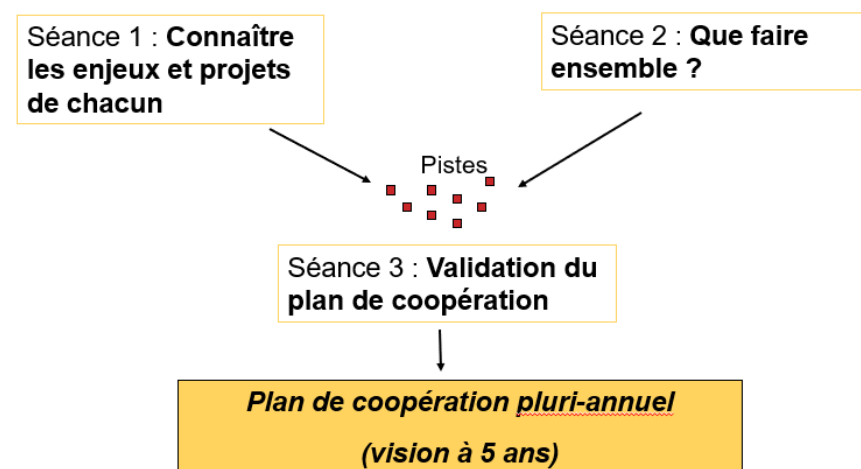
Succinct compte-rendu des échanges ou des décisions qui ne peuvent être intégrés dans le tableau « plan de coopération »

III. 3^{ème} rencontre : validation du plan de coopération (13 janvier 2023)

Liste des présents : Joël Fournier, Delphine Feuillade, Daniel Noël, Raoul L'herminier, Sébastien Mathon, Sébastien Portal, Elisa Jaffrennou,

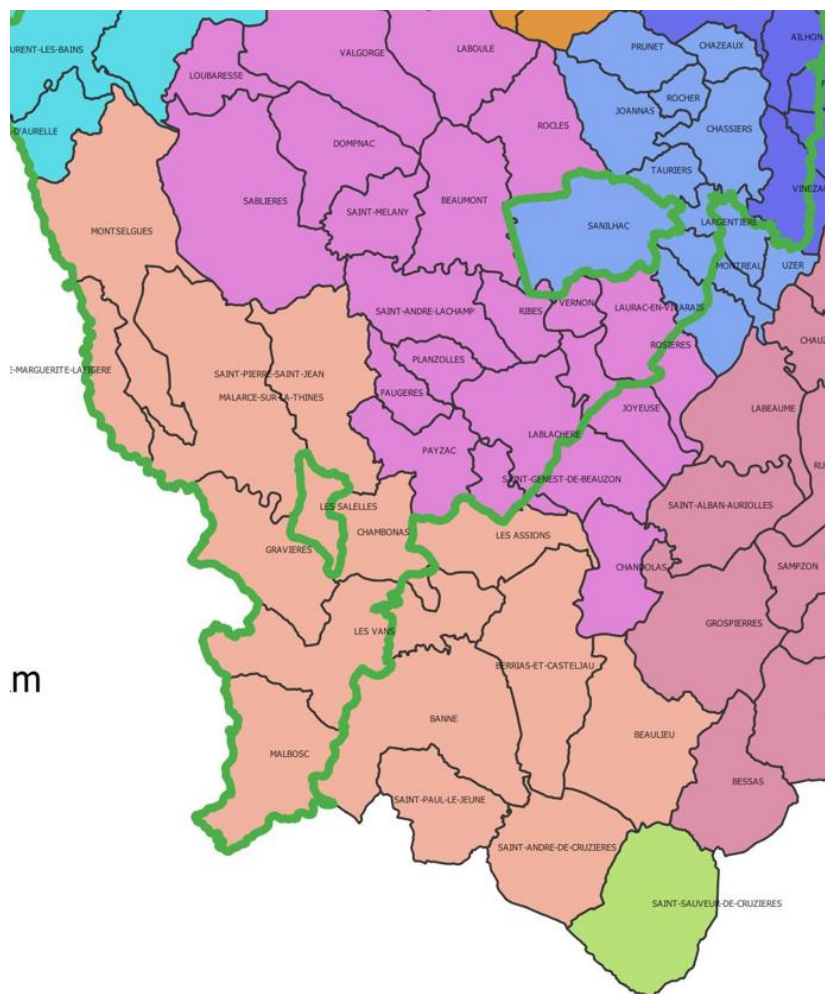
Derniers ajustements au plan de coopération ; accord pour la valider dans les instances des deux structures en février – mars.

.



Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes

110, place Fernand Aubert
07 140 LES VANS
04 75 37 41 22



Le territoire de la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes

Chiffres clés (source site INSEE janvier 2023) :

- 15 communes, dont 8 dans le Parc : Malbos, Les Vans, Chambonas, Gravières, Saint-Pierre-Saint-Jean, Malarce-sur-la-Thines, Sainte-Marguerite-Lafigère, Montselgues
- 9 338 habitants
- 4 635 ménages
- 28,4 habitants au km²
- 329,3 km²
- Variation de la population : taux annuel moyen entre 2013 et 2019, en % : 0.8 (solde naturel : -0.8 ; solde apparent entre entrées et sorties : 1.6)
- 8 493 logements, dont 54.6 % de résidences principales, 37.9 % de résidences secondaires, et 7.5 % de logements vacants
- Taux de pauvreté de 22.6%
- Emploi total (salarié et non salarié) au lieu de travail en 2019 : 2 652
- Taux de chômage des 15 à 64 ans : 19.4 %
- Nombre d'établissements actifs fin 2020 : 383, dont 3.9 % dans l'agriculture, 6.5 % dans l'industrie, 12.5 % dans la construction et 63.7 % dans commerce, transports et services divers

Projet de territoire :

La Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes s'est engagée courant 2022 dans la construction de son projet de territoire. Elle est par ailleurs dotée de dispositifs et de stratégies mutualisées avec les EPCI voisins (en particulier Gorges de l'Ardèche et Pays Beaumondrobie) : CRTE, TEPOS, PAIT, SPL, Pôle inno..

Outils de communication institutionnels :

- Site internet lancé en septembre 2022 : www.cdc-vansencevennes.fr/
- Bulletin d'informations communautaire
- Réseaux sociaux :
 - Facebook
 - Illiwap

Les compétences de la Communauté de communes :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et Schéma de secteur : participation à l'élaboration, révision et suivi d'un schéma de cohérence et d'organisation territoriale supra-communautaire, outil de planification territorial
- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA) et aux objectifs de développement durable contenus dans sa charte
- Adhésion au Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale

Actions de développement économique d'intérêt communautaire

- Actions économiques dans le respect des orientations du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) article L.4251-17
- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création d'un office de tourisme
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Emploi : adhésion à la Mission Locale de l'Ardèche Méridionale située à Aubenas et chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et au Site de Proximité (AMESUD)
- Etude et mise en oeuvre d'opérations favorisant le maintien et le développement du tissu économique local dans les domaines de l'artisanat, de l'industrie, de l'agriculture et de la forêt, du commerce et des activités tertiaires, notamment les Opérations Collectives de Modernisation « Sud Ardèche », participation à des opérations supra-communautaires ayant le même objet

- Gestion d'outils immobiliers d'entreprises supra-communautaires notamment par la participation à la gestion des pépinières d'entreprises L'Espéidou située à Lachapelle-sous-Aubenas et celle située sur la zone d'activités Rhône-Helvie du Teil gérées par le Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM)
- Contribution à la gestion de l'aérodrome d'Aubenas-Ardèche Méridionale, participation aux frais de fonctionnement afférents en vue du maintien et du développement dudit équipement et adhésion au Syndicat Mixte Gestionnaire de cet équipement
- Mise en place d'une politique dédiée aux communications électroniques

GEMAPI

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

Gens du voyage

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Déchets

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Adhésion au Syndicat de traitement des déchets

COMPETENCES OPTIONNELLES

Politique du logement et du cadre de vie

- Etude et mise en oeuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Animation d'une politique de rénovation de l'habitat

Politique de la ville

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs d'insertion économique et sociale
- Réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Développement d'une action sociale de proximité
- Mise en place d'un contrat local de santé
- Soutien à l'association qui gère les Restaurants du cœur

Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

- Nouvelle voirie pénétrante de la ville des Vans en prolongement d'un tronçon existant assurant la liaison du giratoire de Vompdes (Chambonas), desservant la zone d'activité de Balagère, jusqu'au giratoire de la Clairette (Les Vans) et autorisant l'accès à une nouvelle zone d'activités
- Voie communale n°9, du croisement du chemin rural n°2 jusqu'à la déchetterie et au site d'enfouissement du SICTOBA (Beaulieu)

Développement et aménagements sportifs d'intérêt communautaire

- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs
- Transport des élèves des écoles publiques et privées du primaire et de la maternelle situées sur les communes membres de la Communauté de communes
- Gestion et animation d'un réseau d'activités de pleine nature et de sentiers de randonnées
- Développement des activités de pleine nature et de découverte non motorisées sur l'ensemble du territoire dans le respect des milieux naturels

Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions en faveur de la petite enfance et des jeunes
- Création, aménagement et gestion de pôles de santé pluridisciplinaire d'intérêt communautaire
- Accueil des réfugiés
- Animation et coordination des dispositifs d'accueil des migrants
- Participation à l'entretien et à l'aménagement de la maison d'accueil des sans domicile fixe aux Vans

Création, aménagement et gestion de Maison de Services au Public (MSAP)

- Accueil permanent sur la Commune des Vans et service itinérant sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes

Politique de développement d'énergies renouvelables d'intérêt communautaire

- Mise en place de projets photovoltaïques et de toute autre énergie renouvelable sur des terrains appartenant à la communauté de communes
- Appui aux projets portés par une collectivité membre

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

Mission hors gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) sur les bassins versant de la rivière Ardèche et de la rivière Cèze

- Gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche
- Actions en faveur de la protection et de la conservation des eaux superficielles et souterraines

Sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles

- Gestion des espaces naturels : animation, élaboration de projets, de plans et de dispositifs de préservation de la biodiversité, suivi des projets soumis à évaluation des incidences Natura 2000, actions de sensibilisation

Développement culturel

- Lecture publique, patrimoine, école de musique intercommunale (EMI), Education Artistique et Culturelle (EAC)

Etudes et réalisation de voies douces d'intérêt communautaire

Assainissement non collectif (SPANC)

- Instruction des demandes d'assainissement autonome en matière d'urbanisme
- Contrôle des installations

Les élus

Président : Joël FOURNIER

Vice-Présidents et leurs délégations :

- Thierry BRUYÈRE-ISNARD, 1er vice-président en charge de la communication, la transition énergétique, l'économie, l'économie sociale et solidaire, les énergies renouvelables et la mobilité
- Bérengère BASTIDE, 2ème vice-présidente en charge des finances et de la santé
- Delphine FEUILLADE, 3ème vice-présidente en charge du développement culturel
- Daniel NOEL, 4ème vice-président en charge de l'environnement et de l'agriculture
- Christiane RAYNARD, 5ème vice-présidente en charge des actions sociales
- Jean-François BORIE, 6ème vice-président en charge du SPANC et Vers un Territoire zéro déchet
- Lionnel ROBERT, 7ème vice-président en charge de l'aménagement du territoire
- Christian MANIFACIER, 8ème vice-président en charge du personnel, des bâtiments et des travaux

Les commissions

- Commission Action Sociale
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Bâtiments intercommunaux
- Commission Communication
- Commission Culture
- Commission DDmarche
- Commission Environnement
- Commission Finance
- Commission Intercommunale des impôts directs (CIID)
- Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
- Commission Personnel
- Commission Transition énergétique, Développement économique, Économie sociale et solidaire, numérique et mobilité
- Commission Tourisme

- Commission Vers un territoire zéro déchet – Assainissement non collectif

L'équipe

Elle a été réorganisée en 2021 autour de fonctions supports et de 4 pôles :

- Pôle technique et environnement
- Pôle développement culturel
- Pôle aménagement du territoire et développement économique
- Pôle action sociale

Elle compte environ 65 agents début 2023.

Le Parc naturel régional des Monts d'Ardèche : ses missions et son projet

Les missions :

- La protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager.
- L'aménagement du territoire.
- Le soutien et la valorisation des activités économiques et sociales.
- L'accueil, l'information, la sensibilisation et l'éducation.
- L'expérimentation.

Le projet de Parc :

(Pour plus de détails, se reporter aux documents cadres)

Les 3 vocations de la Charte 2014-2029 :

- Un territoire remarquable et préservé
- Un territoire productif, qui valorise durablement ses ressources
- Un territoire attractif et solidaire

La Charte a été décliné pour le mandat en cours par un cadre politique 2022-2026 qui propose 5 orientations.

- 1/ Protéger les patrimoines naturels
- 2/ Habiter les Monts d'Ardèche
- 3/ Valoriser nos ressources
- 4/ Créer du lien : Informer, partager, rencontrer,...
- 5/ Favoriser l'innovation, l'expérimentation : le Parc laboratoire

Ce cadre réaffirme également l'importance :

- D'affirmer une ambition forte en faveur de la BIODIVERSITÉ et de L'ÉDUCATION
- De donner une priorité à la PROXIMITÉ : lien renforcé avec les délégués, appui des communes (ingénierie de l'équipe technique, coups de pouce)
- L'ANTICIPATION des enjeux de demain avec l'accompagnement des adaptations du territoire : CHANGEMENTS SOCIAUX et adaptation aux CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- Favoriser les LIENS, les rencontres, les échanges : agenda toujours dense d'animations grand public, actions en direction des scolaires,

organisation de temps festifs, de rencontres avec des scientifiques, d'inventaires participatifs,...

En matière de projets, il s'agira :

- D'aménager certains SITES EMBLÉMATIQUES : Sentiers du Mézenc, Maison du Parc, Col de Meyrand, sites de découverte biodiversité et paysages, ...
- De mobiliser des crédits pour poursuivre LES GRANDS PROJETS DE LA CHARTE : plan de reconquête de la châtaigneraie, Label Geoparc Unesco, parcours artistique Partage des Eaux, ...
- De conforter notre action en matière de PROTECTION DES PATRIMOINES, matériels et immatériels, de la randonnée/ grandes itinérances, de la valorisation du patrimoine industriel, de l'urbanisme, de l'attractivité,...
- D'aller plus loin sur l'ALIMENTATION, la découverte du CIEL ÉTOILÉ,...

Les élus (novembre 2021)

Président : Dominique ALLIX, en charge de l'Administration générale / OGS / Programme LEAER / suivi des documents d'urbanisme

Vice-Présidents et leurs délégations :

- Patrick BÖHLE : Géoparc
- Joël BOYER : Transitions et changements de pratiques / Communication / Évaluation
- Alain FEOUGIER : Filière Bois
- Chloé DELEUZE DALZON : Promotion du territoire / Attractivité
- Raoul L'HERMINIER : Culture / Patrimoines Culturels / Conseil Scientifique / La Trame 07
- Thierry LECLERC : Proximité / Relations avec la Haute-Loire / Marque Parc
- Isabelle MASSEBEUF : Pierre Sèche / Relations avec la CCI et la CMA
- Catherine USALA : Éducation au territoire / Biodiversité / Patrimoines Naturels
- Françoise RIEU FROMENTIN : Agriculture / Alimentation

L'équipe

Elle est réorganisée autour de :

- 4 services :
 - Biodiversité et gestion de l'espace,
 - Culture et économie durable,
 - Ressources,
 - LEADER
- et 4 missions de coordination :
 - Evaluation,
 - Proximité,
 - Maison du Parc,
 - Communication.

Se reporter à l'organigramme et à l'annuaire en ligne pour plus de détails :

<https://www.parc-monts-ardeche.fr/role-et-fonctionnement-du-parc/lequipe-du-parc/>

Elle compte 29 agents début 2023, dont un service civique.

Projets et priorités de chacun (état réalisé en 2021)

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
Thématiques : Culture : lecture publique, école de musique, patrimoines et EAC : création, éducation et conservation • CTEAC • Inventaire des patrimoines : appui des projets d'inventaires communaux • Valorisation des cœurs de village avec des parcours patrimoniaux et des évènementiels artistiques en fin de réalisation : Thines, Chambonas, Malbosc,... • Résidences d'artistes • Dolmens (hors Parc) • Définition d'un projet culturel de territoire • ...	• Connaissance et valorisation des patrimoines : ○ « Ici, on fait l'inventaire ! » : amélioration et développement du site : partage et pérennité de la connaissance, contribution/participation, et développement de projets (valorisation, création,...) ; expérimenter des méthodes désirables et transposables d'inventaire du patrimoine (arpentage, cartoparties,...) ; lancer des campagnes sur des patrimoines spécifiques ○ Patrimoines industriels : sensibilisation en 2022 (diagnostic, film, documents grands publics, offre pédagogique...) ; émergence de projets • Sentiers thématiques : accompagnement des communes : Aménagement / régulation / promotion / transition • Emergence de PLUi Patrimoniaux • Partage des eaux : lien aux CTEAC, mise en tourisme / coopération avec Géopark Unesco de Haute Provence (Digne-les-Bains) • Patrimoine géologique / Géopark • Thines / Maison du Gerboul : Valorisation géoarchitecturale du hameau de Thines et de la Maison du Gerboul • Résidences d'artistes / création, en lien avec les patrimoines • Concevoir un projet culturel avec tous les EPCI du Parc, en lien avec les patrimoines du Parc • Circulation des expositions du Parc

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
Thématiques : Actions de développement économique d'intérêt communautaire / Développement touristique • SPL • RéCréaTer : renforcer l'attractivité des territoires par les pratiques	• Déploiement d'une offre de randonnée mutualisée via un site internet et une appli mobile : Rando Monts d'Ardèche ; grandes itinérances, bivouacs,... • Géopark : aménagement, entretien et animation des Géosites et du Géopark ; renouvellement du label en 2022 pour 2022-2026

- récréatives en nature • ZA Les Vans / Chambonas • Voies douces / stations vélo / VAE,...	• Valorisation de la marque Valeurs Parc • Enjeux de sur-fréquentation et de transition dans le tourisme • Réseau des Maisons et musées • Animation du réseau La Trame sur 2021-2023
--	---

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
<u>Thématiques : Action sociale d'intérêt communautaire</u> Jeunesse	• Offre pédagogique : coup de pouce, ateliers pédagogiques, ateliers passerelles, bivouacs, • Implication des jeunes dans les instances de gouvernance locale • Justice sociale dans l'accès à l'alimentation dont jardins (aménagement / production), et dont une politique de sensibilisation à l'alimentation

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
<u>Thématiques : Politique de la ville / Aménagement de l'espace / PLUi / Logement</u> • Contrat Local de Santé ; CTG • Télémédecine à Montselgues • Centres-bourgs - Petites villes de demain • PLUi : avis défavorables en 2022 • OPAH	• Accompagner des PLUi patrimoniaux • Approches paysagères : plans paysage, observatoire photographique des paysages, démarches participatives et artistiques, en lien que le paysage du quotidien et les patrimoines culturels... • Projets en direction des personnes en situation de précarité ou de handicap

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
<u>Thématiques : Agriculture / alimentation</u> - CTE2A : - étude sur l'impact du changement climatique, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture ; volonté de créer des liens entre TEPOS / PAT - Travailler sur les biens sans maîtres	• Offre de mobilisation foncière que concerne la châtaigneraie et les espaces pastoraux : ingénierie + crédits pour des travaux + terrasses agricoles • Suites de l'étude sur l'alimentation conduite par le Parc en lien avec les EPCI

- PAiT - Programme de reconquête de la châtaigneraie : démarche à Brahic bloquée - PANDA : avis défavorable	
---	--

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
<u>Thématiques : Biodiversité / Environnement</u> - Bois de Païolive / Chassezac (hors Parc) : augmentation de la circulation des canoés, impact du plastique, dégradation du bois de Païolive sous nos yeux : enjeu de mettre en place des ambassadeurs (sensibilisation) - N2000/ENS - SPL - Ecole verte	- Labellisation « Réserve Internationale de ciel étoilé » - Aide au montage de projets sur la découverte et mise en valeur des patrimoines naturels (sentiers, animations,) - Accompagnement à la définition de plans de gestion sur les milieux naturels ou semi-naturels (mesures de gestion, gestion forestière) - Points noirs paysagers : identification des dépôts sauvages (méthodologie déjà mise en place) - Médiation sur les sports de nature - Plans paysage comme outil de gestion territorial
Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités du Parc au regard des enjeux sur le secteur
<u>Compétence : TEPOS / Transition écologique / Mobilité</u> - Lauréat TEPOS ; chef de filat de la CdC pour le compte des 3 CdC	• Actions autour de l'adaptation au changement climatique et actions de sensibilisation

Projets et préoccupations de la Communauté de Communes	Priorités globales du Parc
<u>Autres enjeux / préoccupations</u> Transversalité, projet de territoire, lien aux communes, mutualisations entre blocs communal et intercommunal	- Les outils « Coup de pousse » - Le dialogue avec les communes et EPCI sur la mise en œuvre de la Charte à l'échelle des bassins de vie, en lien avec le plan de coopération

Un plan de coopération pour des projets partagés (2022 – 2026)

Préambule :

Le plan de coopération ne liste que les actions de coopération. Il ne prend pas en compte toute l'offre de services du Parc que peut mobiliser plus largement la Communauté de communes : outils financiers (PPT, PAEC, Sylv'acctes,...), ingénierie (plan de reconquête de la châtaigneraie traditionnelle, La Trame07,...), les actions déjà engagées en lien avec la SPL notamment (Géotrek,...).

D'autre part, si les enjeux en matière d'urbanisme sont forts sur ce territoire, les conditions début 2023 ne sont pas réunies (arrêt des projets PLUI et PANDA) pour inscrire une action spécifique au plan de coopération.

* Précisions sur les termes utilisés concernant les modes d'intervention :

- Pilotage : définition des objectifs et actions, des conditions de mise en œuvre (calendrier, partenariats), coordination des acteurs, diffusion des informations, suivi de la mise en œuvre et évaluation du projet.
- Animation locale : contribution à la mise en œuvre, mobilisation des acteurs, communication sur le projet, circulation de l'information.
- Accompagnement : conseils et appuis techniques, participation au comité de pilotage, suivi de la réalisation, participation à l'évaluation, transfert/échanges d'expériences.
- Participation financière : mobilisation des outils financiers.
- Expertise technique ponctuelle.

** Précisions sur le calendrier :

- Immédiat : 6 mois
- Court terme : 1 an
- Moyen terme : 2 à 3 ans
- Long terme : Au-delà des 3 ans

Axes de coopération	Actions	Comment ? : (modalités de mise en œuvre)	Qui ? *			Calendrier prévisionnel / réalisé	Suivi des actions
			Communauté de communes	Parc	Partenaires mobilisés		
1. Accompagner les transitions	Emergence d'un écoquartier aux Vans	Soutien à la candidature de la commune des Vans au label écoquartier	Animation du titre de Petites Villes de demain	Accompagnement à la candidature : appui méthodologique, démarche participative et exemples	Commune : pilote	2022-2023-2024	
	Stratégie alimentaire territoriale	Contribution au Plan Alimentaire Intercommunal Territorial	Mise en œuvre du PAIT Sud-Ardèche (Chef de file CdC Beaume-Drobie)	Partenaire : - thèse sur "La mobilisation des acteurs locaux en faveur de la transition alimentaire en Ardèche" - forum annuel - expertise et liens avec les autres outils et stratégies Parc sur l'agriculture Subvention LEADER 2014-2020 sur PAIT	Chambre d'agriculture SAFER	2022-2025	

Développement de la trame noire	Labellisation « Réserve Internationale de ciel étoilé » Animation et investissement en faveur de la réduction de l'éclairage public	Repérage des initiatives ou envies d'agir sur l'éclairage public via le groupe d'élus communaux désignés sur la transition (TEPOS) CdC : Actions visant à protéger la zone cœur	Porteur de la labellisation pour 10 communes « zone cœur » dont 9 sur Beaume-Drobie)	Zone cœur : St Pierre St Jean Autres communes : zone périphérique SDE Copil	2023 (candidature) 2024-2026 :	
Etude sur le tiers financement à destination des particuliers en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments	Périmètre d'étude à élargir au-delà des 3 CdC TEPOS	Pilote TEPOS	Sollicitation d'une subvention LEADER 2014-2020	ALEC07 ...	2023-2024	
Sensibilisation des habitants à la construction/rénovation éco-responsables des maisons d'habitation	Action « De maison en maison »	Interface avec des propriétaires intéressés et relais de la communication Intérêt pour des projets complexes avec de la pierre, et impliquant l'ABF	Pilote de l'opération à l'échelle du Parc	CAUE ALEC07	2023 ?	

	Sensibilisation des habitants à l'urgence écologique et climatique	Création artistique permettant de proposer une forme et un récit mobilisateur auprès des habitants éloignés de ces préoccupations Approche transversale et multisectorielle	Partie prenante pour accueillir résidence, création et diffusion, dans le cadre du CTEAC, de TEPOS et de ENS / Natura 2000 En phase avec la démarche initiée autour de la Fête de la science	Pilote	Autres EPCI DRAC Acteurs locaux (dont projet d'Université populaire) ...	2023-2026	
--	---	---	--	--------	---	-----------	--

Axes de coopération	Actions	Comment ? : (modalités de mise en œuvre)	Qui ? *			Calendrier prévisionnel / réalisé	Suivi des actions
			Communauté de communes	Parc	Partenaires mobilisés		
2. Favoriser l'accès à la culture et aux patrimoines pour tous	Valorisation du patrimoine industriel, et prioritairement du patrimoine minier	Valorisation de sites, projets pédagogiques et actions de médiation grand public Priorité donnée au patrimoine minier	Ingénierie CTEAC	Ingénierie Coups de pouce : - valorisation du patrimoine (équipements) - pédagogiques (établissements scolaires et accueil de loisirs) Articulation avec le Géopark	Communes concernées volontaires : Malbosc, Ste Marguerite, Les Vans prioritairement SPL Parc national des Cévennes CdC Cèze Cévennes	2023-2026 2023 : Malbosc	
	Expérimentation d'une action en faveur des personnes en situation de précarité	En s'appuyant sur les patrimoines naturels et culturels du Parc Droits culturels Approche transversale et interservices	CTEAC, PAIT, Contrat Local de Santé, Convention Territoriale Globale / CAF Connaissance des acteurs locaux Diagnostic précarité	Expertise sur la conduite de projets autour des patrimoines à destination des personnes en situation de précarité ou de handicap : ateliers « passerelle » (culture, patrimoines, biodiversité, tourisme)	Acteurs du secteur social Acteurs culturels CAF ARS ...	2023 : alimentation du diagnostic à travers les projets conduits par le Parc 2024-2026	
	<i>Les deux actions figurant ci-dessous sont des actions indiquées pour mémoire, dont les objectifs sont partagés par le Parc et la communauté de communes. Elles pourront plus tard se préciser dans le plan de coopération, mais s'agissant d'actions co-construites avec les acteurs locaux, elles ne peuvent être – au moment de l'adoption du plan de coopération – ni garanties, ni précisées.</i>						

	Expérimentation d'une forme d'inventaire participatif des patrimoines	Accompagnement d'une forme d'inventaire participatif des habitants, des associations patrimoniales et notamment des jeunes (renforcement des capacités)	Appropriation et relais de l'outil d'inventaire participatif CTEAC	Mise en place et déploiement de l'outil	Département de l'Ardèche Associations patrimoniales Ardèche, terre de Dolmens	2024-2026	
	CTEAC / Projet culturel de territoire	Contribution au CTEAC (cf. supra) Définition du projet culturel de territoire Formation OPC	Pilotage	Force de propositions et apport d'expertise Intérêt pour relier culture, patrimoines naturels et culturels, et santé	Département DRAC Région Partenaires culturels	Il devra être prêt pour 2025 (fin CTEAC)	

Axes de coopération	Actions	Comment ? : (modalités de mise en œuvre)	Qui ? *			Calendrier prévisionnel / réalisé	Suivi des actions
			Communauté de communes	Parc	Partenaires mobilisés		
3. Développer un tourisme de découverte et responsable	Plateforme d'observation des vautours de Montselgues	Installation de la plateforme et des outils d'interprétation / d'observation Outils supports à la découverte pour plusieurs publics	Co-financeur Animateur N2000 du site	Maitre d'ouvrage	Commune : facilitatrice	2023	

	Echange d'expériences sur la sur-fréquentation de sites et les activités de pleine nature	Partage d'expériences et de réflexions	Présence de sites sur-fréquentés	Réflexions au sein des réseaux Parc : IPAMAC, Fédération nationale Expérience sur certains sites Animation du réseau des chargés de mission « randonnée » du Parc		2024-2026	
	Maison du Gerboul à Thines	Veiller à l'échange et à la circulation de l'information	Promotion touristique	Propriétaire Convention avec l'association	Association Amis de Thines : animation sur lieu	2022-2026	
	<i>Pour mémoire :</i> Partenariat avec la SPL	Actions diverses	/	/	/	2022-2026	

Annexe 1 : Copie des délibérations des structures partenaires